

# **LES EPREUVES**

- Flags (benjamin, minime, cadet, junior, senior, master)
- Nage (benjamin, minime, cadet, junior, senior, master)
- Planche (benjamin, minime, cadet, junior, senior, master)
  - Relais tube (benjamin/minime, open, youth)
  - Relais planche (benjamin/minime, open, youth)
- Relais sauvetage planche (benjamin/minime, open, youth)

# **PROGRAMME**

### Dimanche 9 juin:

- 7h30 : Accueil des compétiteurs
- 8h15 : Fin du Marshaling + début de la réunion des Officiels ;
  - 8h30 : Début des épreuves individuelles
    - 12h30 : Pause repas
  - 14h30 : Remise des récompenses individuelles
    - Début des épreuves collectives : relais
- 18h: Fin des épreuves Remise des récompenses des 3 premiers clubs.
  - 20h : Fin du rangement et du nettoyage

<u>Attention</u>: les horaires communiqués ci-dessus peuvent être modifiés en fonction de la météo et du nombre d'inscrits. Un planning plus précis pourra être communiqué une fois toutes les inscriptions reçues.

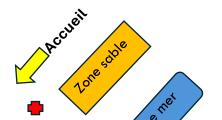
## **PLANS**

Lieu de la compétition : Plage des Sports (au niveau du poste de secours n°1) Adresse : Rue Jean Camp - 11560 Saint Pierre la Mer

Parking 1 remorques club
Parking 2 compétiteurs et spectateurs

Possibilité d'amener les remorques de matériel sur la rue Jean Camp en appelant au numéro suivant : 06.25.10.88.03

Les véhicules devront ensuite être sortis et garés sur le parking 1.







# **REGLEMENTS**

Cette compétition est organisée par le Sauvetage Club Pérignanais. Elle est inscrite au calendrier national des compétitions de la FFSS.

Le championnat départemental 11 est ouvert aux licenciés 2023-2024 de la F.F.S.S. et aux membres de fédérations étrangères affiliées à l'I.L.S. dans les catégories suivantes : Benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, masters (une catégorie).

Le règlement des épreuves est celui de la FFSS en vigueur le jour de la compétition.

- Classements et Récompenses

Classement individuel : Les 3 premiers par sexe, par catégorie, et par épreuve individuelle.

#### - Classement par équipe :

Les 3 premiers clubs au classement général (cumul des points des épreuves individuelles et des relais).

L'attribution des points se fera selon le règlement FFSS

### - Mise en place des séries et marquage des compétiteurs :

Les sauveteurs doivent marquer sur leur bras et dos de main, en gros caractère le numéro de compétiteur que l'organisation leur attribuera.

Une liste de sauveteurs par épreuve et par catégorie (Start List), sera faite en fonction des engagements. Il sera demandé à chaque sauveteur de confirmer sa participation lors du marshaling.

Les séries seront faites après le délai de confirmation en se basant sur la Start List.

Lors des épreuves de sauvetage côtier, l'organisation se réserve le droit de regrouper des catégories afin de limiter le nombre départ, selon le nombre d'inscrits par catégorie. L'information sera donnée en réunion des capitaines d'équipe.

#### - Matériel :

Les sauveteurs devront s'assurer qu'ils disposent du matériel nécessaire avant l'inscription. Chaque club doit organiser le roulement de leur matériel au sein de leur équipe afin de ne pas perturber le bon déroulement de la compétition.

Aucun départ ne sera retardé pour des motifs de matériel.

Le matériel personnel doit être aux normes de l'I.L.S.

Le bonnet de sauvetage, avec lanières d'attache, et le lycra aux couleurs du club du compétiteur, sont obligatoires durant toutes les épreuves du sauvetage côtier (du départ jusqu'à l'arrivée).

Les lycras des membres d'un même club doivent être identiques.

#### **ENGAGEMENT**

Les engagements devront être effectués avant 1 er juin 2024, sur l'espace réservé FFSS des clubs.

Le tarif des inscriptions sera de 10 euros par club et 6 euros par sauveteurs.

Date limite d'engagement : 1 juin 2024

#### **DROIT A L'IMAGE**

Lors de la compétition des vidéos et photos seront prises, les compétiteurs, du fait de leur inscription et le paiement de leurs engagements, autorisent la presse et le Sauvetage Club Pérignanais à exploiter les images.

# **CONTACT**

SAUVETAGE CLUB PERIGNANAIS

Mairie de Fleury d'Aude, Bd de la République, 11560 FLEURY

Sauvetage.club.perignanais@gmail.com

0625108803

Identification RNA: W113003505

Numéro Affiliation FFSS: 5354

Jessica : 0625108803 Pierre : 0684567977